



Comité Départemental des Hauts de Seine FFESSM
Puteaux Plongée / FFESSM – CD92
2, allée Georges Hassoux
92800 PUTEAUX

Adresse mail : president@ffessm-cd92.com
Tel : 06 63 19 46 88

Championnat interdépartemental de PSP

Ce championnat interdépartemental est organisé dans le cadre fédéral. Il s'agit donc d'une compétition officielle avec temps qualificatifs pour le championnat de France.

Les compétiteurs et leur responsable de club se doivent de connaître les deux documents qui encadreront la compétition :

1/ Le règlement des épreuves de plongée sportive en piscine :
https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglements_Epreuves.pdf

2/ Le règlement intérieur de la commission nationale de la plongée sportive en piscine, concernant plus particulièrement les catégories d'âge et la conformité de l'équipement de chaque compétiteur :
https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/2016-11-07_Reglement_Compétitions_PSP.pdf

Assurance :

La licence FFESSM 2018 est obligatoire. Une assurance valable pour une compétition de plongée Sportive en Piscine est obligatoire. Elle peut être de type Lafont minimum : catégorie « Piscine" mais peut aussi être une assurance individuelle équivalente.

Les présidents de chaque club certifient sous leur signature que tous les licenciés inscrits sont assurés pour cette compétition.

Certificat Médical :

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la P.S.P. est obligatoire. Chaque président se doit aussi de certifier que toute inscription est couverte par un certificat médical correct pour ce type de compétition.

Le jour de la compétition, un contrôle sera réalisé pour s'assurer que les dossiers sont complets. Il est nécessaire de désigner un capitaine d'équipe qui sera présent et de remplir une fiche d'inscription. (voir document joint)

**Ce fichier est à remplir intégralement et à envoyer au plus tard
le vendredi 5 janvier 2018 par courriel à :**

inscriptions.psp@gmail.com

Piscine :

Cette compétition se déroulera à la piscine municipale de Vélizy-Villacoublay. Elle est située au 17 avenue Robert Wagner à Vélizy-Villacoublay, 78140.

Vestiaire et accès :

L'accès de la piscine pour les compétiteurs se fait uniquement en tenue de piscine après un passage par les douches. Lors de son arrivée, chaque pspeur devra rincer son scaphandre et l'ensemble PMT avant d'accéder au bassin. **Bonnet de bain obligatoire dans cette piscine.**

Les vestiaires sont collectifs mais un code personnel permet d'utiliser les casiers prévus pour ranger ses affaires.

A savoir aussi qu'un distributeur automatique (maillots de bain, bonnets, lunettes, gels douche...) est à disposition de tous.

Equipement :

Prêt de matériels impossible sauf pour les arbitres qui disposeront d'un bloc fourni par les organisateurs.

Les blocs utilisés par tous les concurrents devront être en conformité avec la législation. A cet effet, le registre TIV du club ou un extrait concernant les blocs utilisés devra IMPÉRATIVEMENT être présenté dès l'arrivée à la piscine.

Déjeuner :

Prévoir son repas du midi et les boissons pour la journée. La nourriture est interdite sur le bord du bassin, une salle est spécialement prévue à cet effet. Les contenants en verre sont interdits sur tous les abords de la piscine.

Inscriptions :

Un droit d'engagement de 10 € sera demandé pour chaque inscrit.

Les jeunes pspeurs de 12 à 14 ans pourront concourir et être classés dans une catégorie « minimes ». Eux aussi, auront droit aux médailles et podiums.

PROGRAMME

8h30 Accueil des participants.

9h30 Combiné 100 mètres > **Uniquement pour des concurrents habitués**

11h Trial 200 mètres > **Seulement pour pspeurs entraînés**

13h Déjeuner

14h Emersion 25 mètres

15h30 Octopus mono-bloc

17h Relais mixte 4 x 50 mètres (2 femmes - 2 hommes)

18h Podiums